

**Projet de procès-verbal**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ordinaire**  
**17 septembre 2021**  
**Salle socio-culturelle – La Blatte – 63113 Picherande**

**Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune : "Gentiana Lutea"**

Siège social : Château de Montlosier, 63970 Aydat

Siège administratif : Les Quintrands, Route de Volx, 04100 Manosque

Tel : 06 05 28 12 00 ou 04 92 72 47 62

**Lieu : Salle socio-culturelle – La Blatte – 63113 Picherande**

**Président de séance : Denis CHAUD**

**Secrétaire de séance : Ines CHAUD-ULLRICH**

**29 personnes présentes dont 23 adhérents :**

**Nicolas BERNARD** (ANCT)

**Anthony BONNEFOND** (SAS Avèze)

**Johan BOUGES** (éleveur)

**André-Paul CARNAT** (retraité de la faculté pharm Clermont F.)

**Serge CHABAUD** (ex. Artense Gentiane)

**Sylvie CHABAUD** (La Montagne)

**Denis CHAUD** (SICARAPPAM / à titre personnel)

**Ines CHAUD-ULLRICH**

(productrice)

**Christian COELHO** (VetAgro Sup Clermont Ferrand)

**Emmanuel CORREIA** (mairie d'Anzat-le-Luguet - 63420)

**Olivier COYNE** (Herb'expert SARL)

**Mélanie DEFASSIAUX** (SVE)

**Valentine DELPONT** (éd. de l'Aulne)

**Patrick DESCHAMPS** (Pernod-Ricard France)

**Frédéric ÉCHAVIDRE** (mairie de Picherande)

**Olivier FICHOT** ( Société des Vieux Copains)

**Gilles FIGUEREDO** (Lexva Analytique)

**Martine FIGURED** (Lexva Analytique)

**Stéphanie FLAHAUT** (CPPARM/Gentiana Lutea)

**Charles JOLLES** (CEEG)

**Dominique LAMBERT**(mairie de Picherande)

**Christian PERRIER** (retraité de VetAgro Sup Clermont Ferrand)

**Eric PINONCELY** (SAS Avèze)

**David REBEAUX** (SAS Oriane / SARL Orianagri)

**Elodie ROCHEL BERTHET** (Société des Vieux Copains)

**Victoria VAGANAY** (Greentech)

**Benoît VALET** (producteur)

**Jean-Jacques VERMEERSCH** (distillerie Louis Couderc)

**Sylvian GEVAUDAN** (producteur en formation)

**15 adhérents excusés dont 5 procurations valides :**

**Dominique BONNY** (dist. du Risoux)

**Bernard BORNES** (exploitant en gentiane)

**Laurent BOUSCARAT** (COPTASA)

**Camille BUISSIÈRE** (agronome)

**Benoist DELORY** (Société Agricole d'Annouville, pouvoir à Patrick DESCHAMPS)

**Elisabeth DODINET** (Ethnobotaniste)

**Didier FONTANEL** (phytochimiste, pouvoir à André-Paul CARNAT)

**Luc JALENQUES** (producteur)

**Emmanuelle LAVET** (SAS La Jeannette, pouvoir à Denis CHAUD)

**Drissi MARBOUH** (producteur)

**François PICARD** (SARL Champimousse)

**Emmanuel PICARD** (SARL Champimousse)

**Pierre-Olivier ROUSSEAUX** (SAS Dolin, pouvoir à Jean-Jacques VERMEERSCH)

**Dominique ROUSSELET** (distillerie Marcel Michel fils et succr)

**Jean-Raymond VANIER** (PMA28, pouvoir à Patrick DESCHAMPS)

**Philippe VANOOSTHUYSE** (producteur)

**10 autres personnes excusées :**

**Aurélien ANTONIOLI** (CPPARM)

**Bernard BEC** (Bontoux SAS)

**Laurent DEPIEDS** (CPPARM)

**Charlotte d'ERCEVILLE**

**DUMONT** (BASF)

**Franck DUGUEPEROUX** (PN des Cévennes)

**Raphaële GARRETA** (CBNPMP)

**Frantz HOPKINS** (PN des Cévennes)

**Jean-Paul JAUBERT** (exploitant en gentiane)

**Thierry LEROY** (RN Chastreix-Sancy)

**Marie-Josée PERRIER** (agronome)

**Le quorum est atteint avec 23 membres présents et 5 représentés, sur 42 adhérents.**

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la réunion et rapport moral par le Président de l'association, Denis CHAUD
2. Approbation du procès verbal de l'AG du 14 septembre 2021
3. Rapport d'activité de l'exercice 2020 et présentation / discussion sur les travaux en cours
4. Rapport financier de l'exercice 2020 et prévisionnel 2021
5. Approbation du rapport d'activité et du rapport financier, quitus aux administrateurs
6. Renouvellement du conseil d'administration

Accueil des participants par la mairie de Picherande. Frédéric ÉCHAVIDRE présente sa commune et souhaite la bienvenue à l'association avec laquelle le partenariat de travail se renforce.

----- Ouverture de la réunion à 9h45

### **1. Ouverture de la réunion par le Président :**

**Présentation du rapport moral** (cf. p 3 du livret) :

La ressource est sous pression et il est de notre responsabilité que de veiller à sa gestion durable. C'est dans ce but que les travaux de l'association se poursuivent autour des trois grandes thématiques de la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central ». Les deux chantiers qui retiendront notre attention en 2020 sont la mise en place de notre marque collective « Gentiane – Filière développement durable » et les travaux d'analyse de racine réalisés en partenariat avec Christian COELHO (Université de Bourgogne / VetAgro Sup Clermont Ferrand).

### **2. Adoption du procès verbal de l'AG du 14 septembre 2020 :**

Le nom d'Emmanuel CORREIA ne figure pas parmi les personnes excusées. Il souhaite que ce point soit corrigé. Le procès verbal ainsi corrigé est adopté à l'unanimité.

### **3. Rapport d'activité de l'exercice 2020, actions en cours de réalisation et projets :**

Vue la date tardive de cette AG et afin de ne pas créer trop de décalage par rapport aux actions présentées, les administrateurs ont souhaité mettre l'accent sur les actions en cours de réalisation.

Ainsi, seuls les temps forts du rapport d'activité 2020 sont évoqués. Le rapport détaillé est à retrouver pp 9-26 du livret distribué en début de réunion (et en annexe du présent procès verbal).

#### **• Fonctionnement :**

Il est rappelé que l'AG est l'occasion de réunir le comité de suivi de la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central », projet porté par le CPPARM depuis 2010 et soutenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les professionnels de la filière. Ce projet est à l'origine de la création de l'association interprofessionnelle de la Gentiane jaune en 2014. Il permet également d'animer la structure et d'avancer sur les différentes thématiques, en lien avec les professionnels.

Après une brève présentation de l'association, Stéphanie FLAHAUT précise que celle-ci compte 42 adhérents en 2020 et que ce nombre augmente encore sur 2021. Les nouvelles adhésions sont toutes motivées par la démarche qualité de l'association.

L'association dispose depuis mars 2020, d'une commission de contrôle en charge de l'étude des rapports d'audits de la marque « Gentiane durable », et de l'attribution du droit d'usage. En 2020 ce nouvel organe est composé de trois membres titulaires élus pour 2 ans : Ines CHAUD-ULLRICH, Christian PERRIER, David REBEAUX.

#### **• Communication et veille réglementaire : actualités 2021**

**Parutions :** l'ouvrage de Valentine DELPONT et de Jacques RAYMOND « Gentiane, de la terre à l'amer » paraît au printemps 2021. En soutien à la gestion durable de la ressource, les membres de l'association ont pu bénéficier d'une réduction de 30 % sur l'achat du livre. Par ailleurs, une partie des bénéfices réalisés à l'occasion d'une séance de dédicace à Picherande, a également été reversée à l'association.

Au printemps paraît également le n°36 du « Gentiane Actualités ». Édité par Charles JOLLÈS. Ce bulletin est

désormais le fruit d'une collaboration entre le Cercle Européen d'Étude des Gentianacées et l'association Gentiana Lutea.

**Évènement :** belle édition de la fête de la gentiane de Picherande et mobilisation de l'association sous le barnum de l'exposition « la gentiane et sa filière ». Il est noté que les panneaux demanderaient à être actualisés. Benoît VALET propose par ailleurs de travailler sur une présentation des utilisations des autres gentianes.

**Projet :** Johan BOUGES a intégré le groupe communication. Il évoque le besoin de travailler davantage à la sensibilisation des propriétaires / gestionnaires fonciers sur la gestion de la ressource. Il sera référent sur cette action. Les personnes motivées sont invitées à rejoindre le groupe projet. Christian PERRIER et Patrick DESCHAMPS sont candidats. Jean-Jacques VERMEERSCH propose de contacter la fédération des estives collectives d'Auvergne « Auvergne Estives », dirigée par Laurent BOUSCARAT.

**Réglementation :** l'arrêté préfectoral pris le 14/06/2021 en Savoie stipule que pour tout prélèvement de gentiane effectué par des professionnels, une demande d'autorisation auprès de la DDT (Direction Départementale des Territoires) est dorénavant obligatoire dans le département.

- **Travaux d'analyse sur l'authentification de la racine gentiane :**

Christian COELHO, désormais enseignant-chercheur à VetAgro Sup Clermont Ferrand présente les résultats encourageants qui ont donné lieu à une publication scientifique en 2020 «*How chemical and sensorial markers reflect gentian geographic origin in Chardonnay wine macerated with Gentiana lutea roots ?* » (<https://www.mdpi.com/2304-8158/9/8/1061>). Il précise que s'il y a des différences dans la composition en amers des échantillons de racines en fonction de leur provenance, une étape de transformation telle qu'une macération dans un vin de Chardonnay permet de préserver l'authentification géographique des racines et de révéler de nouveaux-composés (amers, minéraux et volatils). Malgré une amertume prononcée, l'analyse sensorielle parvient également à différencier les deux séries d'échantillons de vin macéré.

Afin de compléter l'échantillonnage (Massif central et Jura), d'autres prélèvements de racine ont été effectués en 2020, dans les Alpes et les Pyrénées.

Lors de la présentation d'une étude qui compare la composition du cœur et celle du cortex (écorce) de la racine, Christian précise que l'on observe très peu de différence. Celui-ci s'est par ailleurs intéressé à l'évaluation des paramètres physiologiques de la racine avec le métabolisme des principes actifs. D'après cette étude, la présence d'amarogentine (dont l'indice d'amertume est très élevé) dans les racines est statistiquement corrélée positivement avec les teneurs en swertiamarin et en gentiopicroside. Elle est corrélée négativement avec le poids de la racine et le nombre de rosettes que présente le pied.

Les travaux envisagés sur la période 2021-2022 doivent permettre d'aller plus loin dans l'identification des terroirs de gentiane regroupant des caractéristiques physiologiques, analytiques et/ou physico-chimiques communes ; d'analyser les composantes volatiles et non volatiles ; d'identifier les marqueurs des racines de gentiane qui présentent un intérêt pour les transformateurs ; d'apporter des indicateurs qualitatifs et quantitatifs à la marque «Gentiane durable» (ce qui permettrait d'utiliser les racines de gentiane d'une manière encore plus raisonnée en fonction de leur origine) ; et enfin de construire une base de données de la diversité chimique présente dans les différents terroirs de prélèvement de racine de gentiane.

- **Suivi de gentiane sur les estives :**

Après 10 ans d'observations, Stéphanie FLAHAUT présente une série de photos qui établissent un parallèle avant arrachage de gentiane / après / et aujourd'hui. Les conclusions confirment les préconisations du guide de bonnes pratiques : il est primordial de respecter un taux de prélèvement qui n'excède pas 60 à 80 % de plants mûres, en fonction de la présence ou non de jeunes plants ; il est par ailleurs important de respecter des rotations longues entre deux arrachages (20 ans).

- **Cultures 2020-2021 :**

Christian PERRIER et Ines CHAUD-ULLRCH font part de leurs observations concernant les essais en place. Le groupe projet doit se réunir à l'automne pour décider du protocole pour de nouveaux essais de « semis griffés » à mettre en place.

- **Observatoire de la ressource et de la filière en 2020 :**

**Evolution climatique** : les relevés météorologiques mettent en évidence une plus faible couverture neigeuse en moyenne montagne ; moins de jours de gel ; et l'occurrence d'épisodes secs en hiver et au printemps. Ces observations sont inquiétantes pour la germination de la gentiane dont la dormance de la graine est levée par des conditions froides et d'humides.

**Exploitation** : saison perturbée par la crise sanitaire (problèmes de main d'œuvre) ; production importante mais décalée sur la fin de saison (constitution de stocks) ; augmentation du prix d'achat sur pied ; augmentation du prix de vente des racines.

- **La marque collective « Gentiane – Filière développement durable » :**

Stéphanie FLAHAUT rappelle qu'il s'agit d'une démarche de développement durable à l'échelle de la filière, basée sur la gestion de la ressource, le progrès social et la viabilité économique. Le projet détaillé est à retrouver pp 19-24 du livret. Les documents ayant beaucoup évolués entre 2020 et 2021, les données présentées sont actualisées à la date du jour. Stéphanie précise que le dossier a été déposé à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) le 29/07/2021, et qu'en l'attente de l'enregistrement définitif, le logo n'est pas encore utilisable par les bénéficiaires de la marque.

David REBEAUX poursuit la présentation en énumérant les différents éléments de la marque : règlement d'usage, formulaire de fiche-de-parcelle, formulaire de fiche-de-chantier, charte graphique, classeur économique, etc. Ces documents ont été créés ou remaniés en 2021 avec l'aide de Maître GUIU (avocat des marques). Ils ont été harmonisés avec le Règlement Intérieur de l'association. David détaille ensuite les conditions d'éligibilité ainsi que la procédure de demande de droit d'usage. Sont finalement évoqués les engagements relatifs aux différentes catégories d'opérateurs, ainsi que le mode de calcul du coût de l'adhésion à la marque. Les bénéficiaires de la marque sont référencés sur <https://www.cpparm.org/la-gentiane/>. Les autres documents de la marque seront mis en ligne dès validation de l'enregistrement par l'INPI.

- **Financements :**

L'ensemble des travaux est réalisé dans le cadre de la « Mission Gentiane », projet toujours porté par le CPPARM et qui bénéficie du soutien de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT). La convention 2018-2020 arrivée à son terme, le CPPARM s'est associé à l'Université de Bourgogne sur le montage d'un nouveau dossier pour la période 2021-2022. La demande a été couronnée de succès et les structures ont obtenu un financement public à hauteur de 80 % (Fonds FNADT et Région AURA). Christian COELHO précise que suite à sa mutation, la partie « analyse » du projet est transférée à VetAgro Sup Clermont Ferrand. Les actions soutenues sont inchangées (voir livret p 3).

Nicolas BERNARD (Commissaire Adjoint à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central) réaffirme le soutien de l'ANCT pour la suite des actions de la « Mission Gentiane ».

Patrick DESCHAMPS, trésorier de l'association, conclut en remerciant les contributeurs professionnels ou particuliers qui participent à la part d'autofinancement du projet, et sans qui la subvention ne serait pas débloquée. Il souligne l'importance d'une telle implication ainsi que le besoin de poursuivre cet effort financier.

#### 4. Rapport financier de l'exercice 2020 et prévisionnel :

Les comptes sont présentés par Patrick DESCHAMPS :

Le **résultat net comptable** s'élève à + **3023,07 €** avec 6499,50 € de recettes (cotisations + dons à l'association + remboursement repas+ adhésion à la marque), et 3476,46 € de charges (assurance + banque + frais de réception + participation Mission Gentiane). Au 31/12/2020, le **bilan s'équilibre à 9532 €**.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'inscription du résultat 2020 sur la ligne « report à nouveau » du bilan 2021.

**Au prévisionnel 2021** : prévoir de **reverser 8730 € au CPPARM**, pour honorer la part d'autofinancement de la Mission Gentiane concernant les actions 2021. A ce jour il manque encore 2206 € pour équilibrer le prévisionnel.

#### 5. Vote :

Rapport d'activité et rapport financier sont approuvés à l'unanimité. Quitus est donné aux administrateurs à l'unanimité.

## 6. Renouvellement des mandats :

Il est rappelé que les administrateurs sont des personnes physiques, élues de façon nominative.

Il est noté que Fabrice BAHUCHET a démissionné du CA en octobre 2020.

Les administrateurs sortants sont : Emmanuel CORREIA (mairie d'Anzat-le-Luguet), collège 1 ; Patrick DESCHAMPS (Pernod-Ricard France), collège 4 ; Vincent GERBE (société Avèze), collège 4 ; Dominique BONNY (distillerie du Risoux), collège 4 ; Charles JOLLES, collège 5 ; André-Paul CARNAT, collège 5 ; Christian PERRIER, collège 5 ; Gilles FIGUEREDO (laboratoire Lexva Analytique), collège 5.

Tous se représentent sauf Dominique BONNY et Vincent GERBE (qui a quitté ses fonctions).

Eric PINONCELY (société AVEZE), collège 4 ; Olivier FICHOT (Société des Vieux Copains), collège 4 ; et Benoît VALET, collège 2, sont également candidats. Tous les candidats sont élus à l'unanimité. Gilles FIGUEREDO et Olivier FICHOT occupent des sièges d'administrateurs stagiaires (ils sont élus pour 1 an et ont un rôle consultatif).

### Composition du nouveau Conseil d'administration (personnes élues ce jour en caractères gras)

Collège 1 : Propriétaires, exploitants, gestionnaires fonciers	Collège 2 : Arracheurs et cultivateurs de gentiane	Collège 3 : Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants	Collège 4 : Transformateurs	Collège 5 : Membres associés
<b>ADMINISTRATEURS TITULAIRES</b>				
Mairie d'Anzat le Luguet, Emmanuel CORREIA	Ines CHAUD-ULLRICH	SICARAPPAM, Denis CHAUD	Distillerie Louis Couderc, Jean-Jacques VVERMEERSCH	CEEG, Charles JOLLES
Mairie de Picherande, Frédéric ÉCHAVIDRE	Drissi MARBOUH	SARL Herb'Expert, Olivier COYNE	Distillerie Marcel Michel, Dominique ROUSSELET	Camille BUISSIERE
Johan BOUGES	<b>Benoît VALET</b>	SAS Oriane, David REBEAUX	<b>Société Pernod, Patrick DESCHAMPS</b>	<b>André-Paul CARNAT</b>
			<b>Société Avèze, Eric PINONCELY</b>	<b>Christian PERRIER</b>
<b>ADMINISTRATEURS STAGIAIRES</b>				
			<b>Société des Vieux Copains, Olivier FICHOT</b>	<b>Lexva Analytique, Gilles FIGUEREDO</b>

La nouvelle équipe se compose de **17 administrateurs titulaires** sur les 20 sièges prévus dans les statuts, et de **2 administrateurs stagiaires**. Plusieurs sièges restent vacants dans les trois premiers collèges.

----- Clôture de l'AG à 12h45

À l'occasion d'une brève réunion, le CA renouvelle à l'unanimité le bureau de l'association : **Denis CHAUD** Président – **Jean-Jacques VERMEERSCH** Vice-Président - **Ines CHAUD-ULLRICH** Secrétaire – **Johan BOUGES** Secrétaire Adjoint – **Patrick DESCHAMPS** Trésorier.

Un apéritif participatif lors duquel les membres qui le souhaitent ont plaisir à faire découvrir leurs dernières spécialités vient clore la matinée de façon conviviale. Après un déjeuner à l'Auberge du Taraffet, les participants se dirigent vers la brasserie de Gaïa – Bière du Sancy où Christine DE BENEDICT et Xavier CONDROYER les attendent pour une dernière visite avant d'autres horizons. Un grand merci à tous pour cette belle journée !

A ....., le .....

Signature du président de séance :  
Denis CHAUD

Signature de la secrétaire de séance :  
Ines CHAUD-ULLRICH